

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1154/SG/FP accordant un congé administratif à M. Claude Le-cointre, électro-Mécanicien dé phare du cadre métropolitain .

n° 69-1154/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
30 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «Art. 1. — Un congé administratif de six mois ... est accordé à M. Claude Lecointre, électro-mécanicien de phare de 6e échelon (indice net 255, groupe III) ... qui aura accompli au 14 août 1969: 24 mois de séjour ininterrompu outre-mer. «Art. 2. — Une réquisition de passage ... et quittera Djibouti en principe par l'avion régulier du 14 août 1969». Lire : «Art. 1e. — Un congé administratif de cinq mois vingt-huit jour ... est accordé à M. Claude Lecointre, électro-mécanicien de phare de 6e échelon (indice net 255, groupe III) ... qui aura accompli au 7 août 1969 : 23 mois et 23 jours de séjour ininterrompu outre-mer. «« Art. 2. — Une réquisition de passage ... et quittera Djibouti en principe par l'avion régulier du 7 août 1969.» (Le reste sans changement.)